

## Gourdel, Jean

Le 23 juillet 1536, Jean Gourdel est qualifié de « seigneur de Keramarin et de Kerbilly » ; Kerbilly semble être une terre noble située à Camoël (CORNULIER, *op. cit.*). À cette date, il déclare être en possession des métairies nobles et « appartenances » de Keramarin et de Kerbilly ; la première valant, « communes années », 100 sous de rente annuelle (soit en capital 100 livres) et la seconde, acquise à titre d'échange du seigneur du Brouel, pouvant valoir, « charges portées », la somme de 60 sous de rente annuelle (soit en capital 60 livres). Ces deux propriétés lui assurent un revenu noble de 8 livres. Pour celles-ci, il est assujéti à la taxe de franc-fief et doit verser 48 livres tournois (40 livres monnaie bretonne) (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 3022, 42-42 v° et site « Archives remarquables »).

Ce nom ne paraît pas, par ailleurs, dans notre documentation. Toutefois, est mentionné Jean Gourdel, frère dominicain du couvent Saint-Yves de Guérande, les 27 février 1527 (n.st.) (Arch. dép. Loire-Atlantique, H 603, f° 52-53 v° ; 8 mai 1532 [f° 5] ; 3 novembre 1544 [f° 8] ; 13 janvier 1547 [f° 1-2] ; 7 janvier 1550 [f° 37]).

Jean Gourdel, « seigneur de Keramarin et e Kerbilly » ; serait-il à rapprocher de maître Jehan Gourdel, cleric de l'artillerie de 1465 au moins à sa mort intervenue en 1487 (*ibid.*, E 216/7-8, deux inventaires de Jehan Gourdel ; voir JONES, Michael, « L'armée bretonne 1446-1491 : structures et carrières », dans Bernard CHEVALIER et Philippe CONTAMINE (dir.), *La France de la fin du XV<sup>e</sup> siècle : renouveau et apogée. Économie, pouvoirs, arts, culture et conscience nationales*, Paris, Éditions du CNRS, 1985, p. 158 ; et KERHERVE, Jean, « Artillerie, fortification et politique d'indépendance en Bretagne à la fin du Moyen Âge », dans Yves COATIVY, Anne CURRY et Frédérique LACHAUD, *Bretons du Moyen Âge, entre guerre et paix. Mélanges en l'honneur de Michael Jones, Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t.130, n° 2, 2023, note 10, p. 125, 131, notes 33 et 34, p. 134.

Alain GALLICE